

COMPTE-RENDU REUNION n° 5 du COMITE de VILLAGE de CASSY

Vendredi 11 décembre 2015 – 18 h

Présents :

Pour la municipalité : Mmes LARRUE Maire, DARENNE élue référente, Mrs Balan Adjoint à l'urbanisme, Durou Responsable de la Police Municipale

Pour le Comité de Cassy : Mmes Sagnac, Brieff et Mrs Léger, Gonnord
Absent excusé : Mr Lechalupé.

1 – BILAN de l'Année

Comme la Charte le préconise, nous avons tenu 4 réunions objet d'un compte-rendu transmis à la Municipalité.

Sur les différents point évoqués et soulignés, une satisfaction mitigée :

1.1 Circulation

- Sécurisation du carrefour pour les scolaires route de Bordeaux/ les Fougères, signalétique au sol mais sans ralentisseur. Un déplacement décalé du positionnement des cars scolaires est en cours.
- un radar pédagogique va être positionné Route de Bordeaux
- Constat sur l'ensemble de la commune de plusieurs ralentisseurs afin de casser la vitesse mais le sens civique reste à désirer.
- Nous avons peu rencontré le radar acheté sur le budget communal, mais est utilisé régulièrement selon Mr Durou.

1.2 – Voiries/trottoirs

- Toujours des trottoirs encombrés par des végétaux envahissants (haies, plantations des riverains) empêchant une circulation piétonnière à fortiori en poussette et/ou fauteuil. Et ce malgré le rappel sur le bulletin municipal.
- une info intéressante consultable sur le site de la Mairie listant les travaux de voirie qui seront réalisés sur la commune entre le dernier trimestre 2015 et le 31 décembre 2016.

1.3 – Stationnement, circulation centre de Cassy

- Le stationnement des rues Téhouereyres et Berthoud fait l'objet d'une confirmation de projet réglementant le stationnement, d'un seul côté et partiel sur trottoir (80 cms aux piétons)
- Constat actuel par le Centre routier départemental de l'impossibilité de réaliser un giratoire aux feux de Cassy, même en utilisant la maison du coin rachetée lors de la précédente mandature. Il faudrait 25 m m/m pour le réaliser. Il s'agit d'une route départementale qui doit laisser la

circulation libre aux gros véhicules et pour lesquels nous n'avons aucune solution de déviation ou contournement.

Cela reste donc un point noir crucial pour Cassy. et il faut donc travailler sur une autre solution.

Remarque :Mr Durou nous a fait la présentation d'un Power point traitant des sujets ci-dessus après réflexion de la Commission de Sécurité de la commune.

1.4- Marché

- la question des poubelles a été réglée
- les sanitaires vont être refaits
- compte tenu du positionnement des stands bloquant l'accès des riverains et toute intervention des secours si nécessaire, le déplacement du marché est toujours à l'étude. On s'orienterait (conditionnel) vers l'esplanade de l'ancienne gare et une possible extension sur la zone des anciens tennis, avec la construction d'une halle ouverte (type Biganos ou Mios). Ceci aurait aussi l'avantage d'être utilisé pour d'autres manifestations.

Cela résoudrait le problème des riverains actuels du marché qui se plaignent régulièrement des nombreuses nuisances qu'il subissent, longuement évoquées depuis notre entrée en fonction.

1.5 - Communication

- malgré nos demandes répétées, la Charte n'est toujours pas sur le site. Cela éviterait des sollicitations dans des domaines ne relevant pas de notre compétence.
- lenteur entre l'envoi du compte rendu et sa publication sur le site
- nous réitérons notre absence de visibilité et par voie de conséquence d'efficacité auprès de nos concitoyens
- Comme évoqué précédemment, il est demandé de publier sur le site d'ordre du jour du Conseil Municipal

2 - Observatoire économique

Malgré l'intérêt de cette publication, celle-ci reste une compilation de chiffres et ne répond pas au questionnement sur une possible et concrète implantation sur la commune compte tenu de l'absence de zone d'activités.

Mme le Maire, renvoie à la compétence en 2017 de l'intercommunalité sur les zones d'activité..

3 - Urbanisme

- en préambule, Mr Balan nous soumet à des tests visuels de constructions pour le futur.

- le P.A.D.D. ou Plan d'aménagement et de Développement Durable lequel est une projection de notre cadre de vie pour les 15 ans à venir de notre commune. Ce document est préalable à la réalisation du futur P.L.U.

C'est donc un document de la première importance, tout comme le P.L.U. qui doivent faire l'objet d'une concertation, et comme le prévoit la Charte, les Comités de Village seront consultés. (le P.A.D.D. est actuellement affiché dans le couloir intérieur de la Mairie et doit prochainement être mis en ligne.)

Il a été créé un « Comité de pilotage » de 13 élus et 9 Administrés choisis par l'Adjoint à l'urbanisme (cf C.R. **du 11/09/15** par 5) mais selon quels critères ?

Ayant constaté que le Comité de Cassy n'était pas représenté alors que les 3 autres villages le sont, et que par ailleurs le village de Taussat était manifestement surreprésenté avec la moitié des membres, nous demandions à cette date à être mieux considérés.

Or, à la suite de démissions d'Adjoints, ce comité a fait l'objet d'une refonte lors du Conseil Municipal **du 5 novembre**. Hélas AUCUNE modification sur les Administrés.

Nous réitérons notre demande avec insistance selon le raisonnement objectif et équitable suivant :

Compte tenu du nombre d'inscrits sur les listes électorales de la commune :

- LANTON	2217 inscrits sur 5794 au total représente.....	38,26 %
- CASSY	2181	37,64 %
- TAUSSAT	1018	17,56 %
- BLAGON	378	6,52 %

et la représentation des membres soit en être le reflet.

4- Divers

La COBAN (dont nos représentants ont été élus en même temps que lors l'élection municipale) Annonce une réduction du nombre de passages hors saison estivale des ordures ménagères. Si nous pouvons éventuellement comprendre la recherche d'économies, nous avons du mal à comprendre que cette économie ne soit pas répercutée sur notre imposition spécifique et donc facilement quantifiable.

Michèle Brieff
Présidente et rapporteur